



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Inde

Question écrite n° 122720

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation des paysans indiens. Ces derniers sont privés de leurs terres et des moyens de subsistance. Le mouvement Ekta Parishad a entamé une marche d'un an à travers le pays dénonçant les accaparements de terre. 100 000 indiennes et indiens réclament un accès équitable à la terre pour tous. Des mouvements sociaux du monde entier soutiennent cette initiative, réclament au gouvernement indien l'accès à la terre et défendent la souveraineté alimentaire pour tous. Il le prie de bien vouloir lui donner la position du Gouvernement de la France sur cette question.

Texte de la réponse

L'Ekta Parishad est un mouvement informel reconnu de longue date dans son pays, dont les méthodes de mobilisation sont héritées de l'action du Mahatma Gandhi. L'organisation par ce mouvement, en 2012, en Inde, de la marche Jan Satyagraha illustre la sensibilité en Inde de la question de l'accès aux terres et aux ressources naturelles. En effet, le développement de ce pays, en rendant nécessaire la réaffectation d'une partie des terres disponibles pour d'autres usages que l'agriculture - urbanisation, infrastructures, zones industrielles -, vient également heurter les attentes de ceux qui en dépendent pour leur subsistance. Il s'agit aussi d'une question d'ordre public et de sécurité intérieure, car elle se pose en des termes vifs dans les zones tribales riches en ressources minières, où elle peut conduire à des affrontements violents. Les autorités indiennes se sont emparées de ce problème. Un nouveau projet de loi sur l'acquisition des terres est en cours d'examen par le Parlement indien. La Cour suprême indienne se prononce régulièrement sur des litiges fonciers et peut annuler les expropriations abusives ou revaloriser le montant des compensations. Bien qu'il nous soit impossible d'intervenir dans les procédures internes aux institutions de la République de l'Inde, dont le cadre démocratique est éprouvé, notre réseau diplomatique suit de près ces revendications de la société civile indienne. En effet, les questions de la sécurité alimentaire et de l'accès aux terres guident de manière générale l'action de la diplomatie française. L'action de la France en la matière s'appuie sur les principes du respect des droits des usagers de la terre comme préalable aux investissements et de la nécessaire compatibilité des usages privés avec l'intérêt général. C'est dans cet esprit que la présidence française du G20 a fait de la sécurité alimentaire une priorité. La France y a promu la régulation du marché des matières premières agricoles, avec l'ambition de limiter la volatilité des prix et de réduire la vulnérabilité des agriculteurs aux fluctuations du marché. La France poursuivra, au sein du G20 et dans les autres instances multilatérales, ses efforts en faveur d'une meilleure prise en compte de la sécurité alimentaire comme bien public mondial. Elle le fera en bonne intelligence et dans un esprit de coopération avec les autorités indiennes.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122720

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12120

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1275